



Bulletin de veille Intérim N°09 - Juillet 2025

Objectif : connaître à la fois le discours universitaire et le discours des agences d'emploi afin d'avoir une vision globale des problématiques et des mesures de prévention à mettre en place dans le secteur de l'intérim.

La validation des informations fournies (exactitude, fiabilité, pertinence par rapport aux principes de prévention, etc.) est du ressort des auteurs des articles signalés dans la veille. Les informations ne sont pas le reflet de la position de l'INRS. Les éléments issus de cette veille sont fournis sans garantie d'exhaustivité.

Les liens mentionnés dans le bulletin donnent accès aux documents sous réserve d'un abonnement à la ressource.

Les bulletins de veille sont disponibles sur le [portail documentaire de l'INRS](#). L'abonnement permet de recevoir une alerte mail lors de la publication d'un nouveau bulletin (bouton « M'abonner » disponible après connexion à son compte).

Table des matières

Recours au travail intérimaire par les entreprises utilisatrices.....	2
Emploi des travailleurs en intérim.....	3
Activités des agences d'emploi et des entreprises de travail temporaire	5
Santé sécurité au travail des intérimaires.....	6
Action en santé sécurité au travail dans le domaine de l'intérim.....	7
Intérim autres	8

Recours au travail intérimaire par les entreprises utilisatrices

L'intérim, cause ou effet des difficultés de recrutement ? L'exemple du secteur logistique

TRANCHANT LUCAS - Revue Française de Socio-Économie, 34(1), 2025, pp. 229-236

L'affirmation de la catégorie de pénurie de main-d'œuvre (ou de ses déclinaisons) s'inscrit donc dans une vision politique de l'emploi. Elle se rapporte à une remise en question du pouvoir de marché des travailleurs et sert à justifier des politiques de main-d'œuvre fondées sur la flexibilisation de l'emploi. Soutenant une vision moralisante du marché du travail, qui discrédite les salariés peu qualifiés, elle contribue à passer sous silence la brièveté des contrats, la pénibilité du travail autant que l'éloignement géographique des entreprises. Malgré la responsabilité directe de l'intérim dans la dégradation du travail dans le secteur logistique, ce sont les agences d'intérim qui sont érigées comme les intermédiaires détentrices de solutions. Pour faire face à la forte rotation de la main-d'œuvre, les entreprises s'appuient sur les agences d'intérim pour drainer de nouveaux travailleurs et compenser les départs générés par les conditions de travail dégradées.

DOI : <https://doi.org/10.3917/rfse.034.0229>

Sous-traitance et intensification du travail des salariés

LIZE Laurence - La Pensée, 422(2), 2025, pp. 81-91

Au niveau des conditions de travail chez les entreprises sous-traitantes, on assiste à une gestion du temps plus contrainte et plus morcelée qui exige des salariés de s'adapter à une forte intensification du travail. Des entretiens menés auprès de salariés de la sous-traitance dans les métiers de l'hôtellerie, du nettoyage et de la sécurité permettent d'éclairer et d'affiner les pratiques des entreprises sous-traitantes et le vécu de ces personnes.

DOI : <https://doi.org/10.3917/lp.422.0081>

Emploi des travailleurs en intérim

Baromètre Prism'emploi - l'emploi intérimaire en avril 2025

Prism'emploi, 2025

En avril 2025, l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) représente 690 000 équivalents temps plein (ETP), soit 42 000 ETP de moins qu'en avril 2024, correspondant à une baisse de 5,7 % sur un an. Cette tendance se situe 1,1 point au-dessus de l'évolution moyenne observée au cours des 4 premiers mois de l'année (-6,8 %).

URL : <https://www.prismemploi.eu/barometres-nationaux/barometre-prismemploi-lemploi-interimaire-en-avril-2025>

Qui sont les salariés en CDI intérimaire et que deviennent-ils ensuite ?

DARES Focus 34, publié le 03/07/2025

Le CDI intérimaire, contrat hybride entre stabilité et flexibilité, concerne 53 800 salariés fin 2023, dont 70 % d'hommes. Qui sont-ils et que deviennent-ils après

URL : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/qui-sont-les-salaries-en-cdi-interimaire-et-que-deviennent-ils-ensuite>

Répartition des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires par secteur d'activité économique au Québec, 2014-2021

TRAN Maria – INSPQ, 2025, 189 p.

Cette étude menée en 2023, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, analyse les conditions de travail et d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agroalimentaire, afin d'aider les autorités de santé publique à mieux protéger leur santé. Elle combine observations sur le terrain, questionnaires auprès d'employeurs et travailleurs, ainsi qu'entretiens semi-dirigés avec ces acteurs et des représentants d'organismes de soutien. Les résultats révèlent plusieurs facteurs de risque psychosociaux, notamment une charge de travail élevée, une faible autonomie, une reconnaissance organisationnelle limitée, ainsi que des risques de harcèlement. Sur le plan environnemental et ergonomique, les travailleurs sont exposés à la chaleur, à des postures contraignantes, à des mouvements répétitifs et à la manipulation de charges lourdes. Les troubles musculosquelettiques sont fréquents, mais ne conduisent pas toujours à des consultations médicales. Si la plupart des employeurs ont instauré des mesures préventives, celles-ci reposent souvent sur leur propre perception des risques, sans toujours s'appuyer sur des normes ou guides externes. Les conditions d'hébergement varient grandement, avec des logements parfois surpeuplés, manquant d'espace et d'équipements essentiels, ce qui impacte négativement la santé physique et mentale des travailleurs. Des efforts sont faits pour améliorer le confort thermique, la salubrité et réduire la densité d'occupation. L'accès aux soins de santé dépend majoritairement de l'employeur, qui organise rendez-vous, transport, traduction et suivi médical. Certains utilisent des services privés ou communautaires pour faciliter cet accès. L'étude souligne l'impact structurel du statut

migratoire, notamment le permis fermé, qui limite la liberté des travailleurs et contraint leur acceptation des conditions. Quatre recommandations sont proposées : informer et accompagner employeurs et travailleurs sur la prévention des risques, encadrer les pratiques d'hébergement, intégrer le statut migratoire dans les politiques de santé et sécurité, et améliorer l'accès aux services de santé.

URL : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3681>

Activités des agences d'emploi et des entreprises de travail temporaire

Adecco : comment le géant de l'intérim veut reprendre la première marche mondiale

VIOLET-SECONDI Jacques – Les Echos Investir, publié le 22/06/2025

Le groupe de travail temporaire clarifie son offre et réduit ses coûts sans toucher à la production pour pouvoir profiter d'une reprise dans de bonnes conditions.

URL : <https://investir.lesechos.fr/actu-des-valeurs/la-vie-des-actions/adecco-comment-le-geant-de-linterim-veut-reprendre-la-premiere-marche-mondiale-2173263#:~:text=Th%C3%A8meAutomatique-.Adecco%20%3A%20comment%20le%20g%C3%A9ant%20de%20l%27int%C3%A9rim%20veut,repandre%20la%20premi%C3%A8re%20marche%20mondiale&text=Le%20groupe%20de%20travail%20temporaire,reprise%20dans%20de%20bonnes%20conditions>

Santé sécurité au travail des intérimaires

Fiche "J'ai recours à un salarié intérimaire, à quoi dois-je penser ?"

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes, 2025, QR18

Dans le cadre des travaux du Plan régional de prévention des risques (PRST) n°4 Auvergne-Rhône-Alpes, une fiche dédiée aux chefs d'entreprise a été rédigée afin de les accompagner dans toutes les étapes lorsqu'ils recourent au travail temporaire.

PDF : https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/sites/auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/qp18_interimv29.04_2025.pdf

Intérimaires : prévenir les risques à chaque étape

Agir magazine, n°118, mai-juin 2025, pp. 40-41

La Société des grands projets (SGP), Prism'Emploi et l'Organisme professionnel de prévention des bâtiments et travaux publics (OPPBTP) ont signé le 3 mars 2025 une convention de partenariat visant à renforcer la prévention des risques professionnels pour les salariés intérimaires intervenant sur les chantiers du Grand Paris Express. Cet accord témoigne de l'attention croissante portée à l'amélioration des conditions de travail des salariés intérimaires, une population particulièrement exposée aux accidents sur les chantiers de construction. Il reflète une volonté de faire évoluer durablement la culture de prévention de l'ensemble des acteurs au bénéfice des salariés intérimaires.

URL : <https://www.agir-mag.com/>

Action en santé sécurité au travail dans le domaine de l'intérim

Conférence Culture de prévention : synergies autour du salarié intérimaire

Prism'Emploi, publié le 13/06/2025

Lors du Salon Préventica 2025 le mercredi 11 juin à 10h30 à Paris-Porte de Versailles, la conférence " Les synergies autour du travailleur intérimaire" a réuni une trentaine de participants, l'occasion d'un rappel de la part des experts de la Santé au travail, de la Prévention et de la Qualité de vie au travail pour rappeler les différentes étapes importantes pour la santé/sécurité entre le recrutement et la fin de la mission.

URL : <https://www.prismemploi.eu/les-news/conference-culture-de-prevention-synergies-autour-du-salarie-interimaire>

Campagne de promotion de la santé et de la sécurité des salariés intérimaires en Grand Est

Grand Est Santé au Travail, 2025

Le Plan Régional Santé au Travail Grand Est (PRST4) organise une campagne itinérante en 11 étapes départementales qui réuniront tous les acteurs locaux de l'intérim pour une matinée informative et participative sur ces grands thèmes : connaissances, enjeux, droits et devoirs de chacun en matière de santé et sécurité au travail des salariés intérimaires : accueil, prévention, santé, surveillance médicale, aide sociale, maintien en emploi, etc.

URL : <https://association-gest.org/tournee-sante-et-securite-des-interimaires-agissons-ensemble/>

Intérim autres

Etude sur les conditions de travail et d'hébergement des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agroalimentaire

TRAN Maria ; CODERRE Mylène – INSPQ, 2025, 189 p.

Cette étude menée en 2023, financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, analyse les conditions de travail et d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires dans le secteur agroalimentaire, afin d'aider les autorités de santé publique à mieux protéger leur santé. Elle combine observations sur le terrain, questionnaires auprès d'employeurs et travailleurs, ainsi qu'entretiens semi-dirigés avec ces acteurs et des représentants d'organismes de soutien. Les résultats révèlent plusieurs facteurs de risque psychosociaux, notamment une charge de travail élevée, une faible autonomie, une reconnaissance organisationnelle limitée, ainsi que des risques de harcèlement. Sur le plan environnemental et ergonomique, les travailleurs sont exposés à la chaleur, à des postures contraignantes, à des mouvements répétitifs et à la manipulation de charges lourdes. Les troubles musculosquelettiques sont fréquents, mais ne conduisent pas toujours à des consultations médicales. Si la plupart des employeurs ont instauré des mesures préventives, celles-ci reposent souvent sur leur propre perception des risques, sans toujours s'appuyer sur des normes ou guides externes. Les conditions d'hébergement varient grandement, avec des logements parfois surpeuplés, manquant d'espace et d'équipements essentiels, ce qui impacte négativement la santé physique et mentale des travailleurs. Des efforts sont faits pour améliorer le confort thermique, la salubrité et réduire la densité d'occupation. L'accès aux soins de santé dépend majoritairement de l'employeur, qui organise rendez-vous, transport, traduction et suivi médical. Certains utilisent des services privés ou communautaires pour faciliter cet accès. L'étude souligne l'impact structurel du statut migratoire, notamment le permis fermé, qui limite la liberté des travailleurs et contraint leur acceptation des conditions. Quatre recommandations sont proposées : informer et accompagner employeurs et travailleurs sur la prévention des risques, encadrer les pratiques d'hébergement, intégrer le statut migratoire dans les politiques de santé et sécurité, et améliorer l'accès aux services de santé.

URL : <https://www.inspq.qc.ca/publications/3681>

Intérim dans le secteur social et médico-social : le Conseil d'Etat allège les restrictions

JABRE Léna – La Gazette des communes, publié le 18/06/2025

Dans une décision du 6 juin, le Conseil d'Etat a partiellement annulé le décret du 24 juin 2024 qui imposait des restrictions au recours à l'intérim dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Pour le juge, ce décret ne respectait pas tout à fait l'esprit de la loi Valletoux qu'il devait appliquer.

URL : <https://www.lagazettedescommunes.com/989989/interim-dans-le-secteur-social-et-medico-social-le-conseil-detat-allege-les-restrictions/>

La souplesse du contrat intérim : votre atout flexibilité

Connectt, 2025

Chez Connectt, nous savons que l'intérim est bien plus qu'une simple série de missions. C'est une véritable opportunité de bâtir un parcours professionnel flexible, riche en expériences diverses. Et au cœur de cette flexibilité se trouve un concept clé : la souplesse du contrat intérim. En tant qu'entreprise familiale et proche de vous, nous voulons vous éclairer sur ce principe essentiel qui vous offre des avantages concrets. Comprendre la période de souplesse du contrat intérimaire, c'est maîtriser un levier puissant pour votre carrière. Prêt à découvrir comment cette flexibilité peut transformer votre quotidien professionnel ?

URL : <https://connectt.fr/la-souplesse-du-contrat-interim-votre-atout-flexibilite/>

APLD-R pour le maintien en emploi des salariés intérimaires : Publication de l'arrêté d'extension de l'accord de branche

Prism'Emploi, publié le 04/07/2025

Publication de l'arrêté d'extension de l'accord de branche du 16 mai 2025 relatif à l'APLD-R pour le maintien en emploi des salariés intérimaires.

URL : <https://www.prismemploi.eu/depeches/apld-r-pour-le-maintien-en-emploi-des-salaries-interimaires-publication-de-larrete-dextension-de-laccord-de-branche>

Trapping workers' consent? Temporary work agencies' role in reproducing labour power of non-local workers for Hungarian manufacturing companies

MEZMANN Tibor ; FEDYUK Olena - Capital & Class, 2025, 0(0)

In Central Eastern European countries, temporary work agencies have become increasingly prominent, powerful and indispensable actors in providing labour to user companies in manufacturing. In explaining the success of the staffing sector in Hungary, we go beyond a broader production/regulatory environment that provided a fertile ground to the rise of temporary agencies and a resulting (local) labour control regime. We highlight the element of workers' consent as a necessary condition for the rise of this sector based on atypical, triangular employment. Namely temporary agency work is a rather confusing triangular employment form, that involves a temporary employment relationship between a temporary work agency and a worker, where the worker is assigned to work for, and under the control of a third party, a user company. We ask how labour power is reproduced at the intersection of control structures (on part of two employers and the state) and consent (on part of workers as owners of labour power). From the workers' perspective, we show that temporary work agencies and the triangular employment relationship appears with both multiple offers of temporary 'mobility' and individualised, obscure entrepreneurial risk taking, which eventually 'traps' workers' consent to the sector, thus shaping specific forms of individualised working subjectivities and facilitating particular forms of social reproduction with short-term benefits and long-term vulnerabilities. Our analysis is based on 5 years of field research, interviews with non-local temporary agency workers, employed in six newly industrialised regions in Hungary that are dominated by large multinational user companies.

URL : <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/03098168251342947>

DOI : <https://doi.org/10.1177/03098168251342947>